



## Conseil d'administration

320<sup>e</sup> session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/INS/14/2

Section institutionnelle

INS

Date: 18 février 2014

Original: anglais

### QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Directeur général

### Deuxième rapport supplémentaire: Suivi de la discussion sur la dissolution de l'Institut international d'études sociales et la création du Département central de la recherche

#### Objet du document

Rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne la création du Département de la recherche.

**Objectif stratégique pertinent:** Le présent document concerne tous les objectifs stratégiques.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Aucun.

**Unité auteur:** Cabinet du Directeur général.

**Documents connexes:** GB.318/INS/6/1(Rev.), GB. 319/PV/Draft, GB.319/INS/11, GB.320/PFA/6.



## Introduction

1. A sa 318<sup>e</sup> session (juin 2013), le Conseil d'administration a été informé de la décision du Directeur général de créer un département central de la recherche<sup>1</sup>. A sa 319<sup>e</sup> session (octobre 2013), le Conseil d'administration a décidé de dissoudre l'Institut international d'études sociales (IIES) et d'affecter son personnel et ses ressources à ce nouveau département. Dans ce contexte, il a invité le Directeur général à soumettre à la présente session un rapport sur les mesures prises pour mener la transition, rapport qui devait comporter des informations détaillées sur la structure organisationnelle et les ressources humaines<sup>2</sup>.
2. Le débat qui s'est tenu lors de la 319<sup>e</sup> session du Conseil d'administration<sup>3</sup> a fourni au Directeur général de précieuses orientations concernant l'organisation du Département de la recherche et la nature de ses travaux. Un large consensus s'est établi autour de l'idée de regrouper le département en question et le Département de la statistique – renforcé – dans un Centre de connaissances qui jouera un rôle moteur pour ce qui est de porter les capacités de recherche et d'analyse de l'OIT au niveau d'excellence requis. Les avis exprimés au Conseil d'administration ont notamment abordé les points suivants:
  - il importe que les structures organisationnelles permettent aux travaux de recherche du département de répondre aux impératifs stratégiques globaux de l'Organisation, et que le Directeur général exerce un contrôle effectif sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme de recherche;
  - il faut mettre en place les mécanismes nécessaires pour garantir la qualité, l'objectivité et la pertinence des travaux réalisés et donner au Conseil d'administration la possibilité d'exercer pleinement ses fonctions de gouvernance en ce qui concerne les activités de recherche;
  - il faut que les fonctions qui étaient précédemment exercées par l'IIES soient maintenues dans le cadre du nouveau dispositif.
3. Les mesures suivantes ont été prises à la lumière des orientations indiquées ci-dessus.

## Composition du Département de la recherche

4. Dans le prolongement de la décision prise en juin 2013 par le Directeur général de créer le Département de la recherche, le Conseil d'administration a pris en octobre les décisions qui ont permis d'affecter à ce département le personnel et les ressources dont disposait l'IIES. En conséquence, le Centre de connaissances représente au total 76/0 années de travail des services organiques et 31/0 années de travail des services généraux<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Document GB.318/INS/6/1(Rev.).

<sup>2</sup> Document GB.319/PV/Draft, paragr. 281. Conformément à sa décision, le Conseil d'administration est saisi d'un document séparé (GB.320/PFA/6) concernant l'utilisation des fonds et des avoirs de l'IIES.

<sup>3</sup> Document GB.319/PV/Draft, paragr. 260-280.

<sup>4</sup> 76/0 années de travail correspondent à 38 postes de la catégorie des services organiques.

5. En novembre 2013, le Directeur général a nommé M. Raymond Torres directeur du Département de la recherche.

## Structure organisationnelle et structure hiérarchique

6. La place du Département de la recherche dans les structures de l'Organisation et les mécanismes hiérarchiques correspondants doivent répondre à une double nécessité: il importe, d'une part, que les travaux du département soient étroitement articulés aux unités techniques et qu'ils soient au service de ces derniers, condition indispensable pour une activité de conseil stratégique judicieuse et objective; il faut, d'autre part, que les activités de recherche, tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre, répondent pleinement aux impératifs stratégiques de l'Organisation. C'est la raison pour laquelle le Département de la recherche est rattaché au Centre de connaissances et placé sous l'autorité de la Directrice générale adjointe pour les politiques (DDG/P) pour toutes les questions techniques et administratives. Par ailleurs, afin que le Directeur général puisse exercer pleinement sa fonction de contrôle et de pilotage stratégique, le directeur du Département de la recherche sera tenu de lui faire rapport directement sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme de recherche, ainsi que sur les faits marquants dans le domaine de la recherche et du savoir. Le Directeur général sera responsable aussi de l'établissement du programme de recherche.
7. La question de la nature et des modalités des travaux de recherche qui seront effectués dans les régions ainsi que des liens qu'ils entretiendront avec le Département de la recherche est encore à l'examen, dans le cadre du réexamen de la structure extérieure.
8. Le Département de la recherche reprend à son compte les fonctions et activités précédemment dévolues à l'IIES, notamment l'organisation du programme annuel pour stagiaires, la gestion du réseau d'universitaires et de partenaires, ainsi que la publication de la *Revue internationale du Travail*. Il s'attache à établir une collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT, à Turin, afin que ses travaux dans les champs de la recherche et du savoir se transforment en outils et en produits d'apprentissage.

## Gouvernance

9. Le Conseil d'administration exercera ses fonctions de gouvernance vis-à-vis du programme de recherche à travers le programme et budget établi pour chaque période biennale. Les propositions du Directeur général contiendront un volet expressément consacré à la recherche. Pour la période initiale 2014-15, le Directeur général a tenu compte des propositions présentées à la 56<sup>e</sup> session du Conseil de l'IIES ainsi que des observations formulées par ce dernier lors de l'établissement des priorités de la recherche, comme le Conseil d'administration l'avait demandé en octobre 2013<sup>5</sup>.
10. Dans le prolongement des débats au Conseil d'administration, le Directeur général s'emploie à constituer un groupe qui sera chargé de contribuer à assurer la qualité, la rigueur scientifique et l'indépendance des travaux menés par le département. Ce groupe sera composé d'experts indépendants à l'autorité reconnue dans le milieu universitaire et autres cercles de la recherche, sélectionnés équitablement dans les diverses régions. Ils examineront périodiquement les travaux du département, qu'ils soient en cours d'exécution ou achevés, conseilleront le Directeur général sur toutes les questions pertinentes

<sup>5</sup> Documents GB.319/PV/Draft, paragr. 242 a), et GB.319/INS/11.

(notamment les futurs domaines d'activité) et soumettront régulièrement des rapports au Conseil d'administration.

- 11. *Le Conseil d'administration est invité à prendre note des faits nouveaux présentés ci-dessus.***